



## Appel à Projets 2021 de l'Académie 5 Homme, Idées et Milieux

Dans le cadre de son Appel à Projets pour l'année 2021, l'Académie 5 invite à faire remonter à la fois des demandes de compléments de financement des projets déjà financés par l'Académie, mais également des soumissions destinées à lancer de nouveaux projets.

Le détail des différents projets éligibles est indiqué ci-dessous. Les projets soumis seront évalués par le conseil scientifique de l'Académie 5, et la décision de financement sera prise par le comité de pilotage de l'Académie pour le 7 mai 2021.

### Types de projets soutenus

L'Académie 5 propose en 2021 quatre types d'appels :

- AAP financement complémentaire de projets déjà financés par l'Académie 5 (10 k€ max)
- AAP projets interdisciplinaires émergents (10 k€ max)
- AAP blanc (20 k€)
- AAP thématique en lien avec des programmes stratégiques de l'établissement (20 k€ max)

### Détails des différents AAPs

#### - AAP financement complémentaire

Cet AAP concerne des projets déjà financés par l'Académie 5 et nécessitant un complément de budget à des fins d'extension ou de valorisation. Le dossier de soumission comportera le descriptif du projet sans excéder deux pages ainsi que la justification du budget demandé et son calendrier. Le budget ne devra pas dépasser un montant de 10k€.

#### - AAP projets interdisciplinaires émergents

L'Académie 5 souhaite soutenir tout type de projets de recherche interdisciplinaires innovants entrant dans son périmètre. Ces projets doivent présenter un caractère interdisciplinaire au sein des sciences humaines et sociales (SHS) ou entre les SHS et d'autres disciplines.

Le dossier de soumission à cet AAP comprendra un descriptif du projet sans excéder deux pages ainsi que le budget demandé et son calendrier. Le budget ne devra pas dépasser un montant de 10k€.



- **AAP blanc**

Cet AAP a pour but de financer des projets comportant une composante Sciences Humaines et Sociales sur un sujet de recherche libre. La sélection des projets se fera sur la qualité scientifique du projet. Le dossier de soumission à cet AAP comportera un descriptif du projet sans excéder quatre pages ainsi que le budget demandé et son calendrier. Le budget ne devra pas dépasser un montant de 20k€.

- **AAP thématique**

L'Université Côte d'Azur a déterminé différents programmes stratégiques. Les programmes (a) arts et sciences ; (b) vieillissement et santé ; et (c) défis sociétaux et environnementaux, peuvent concerner particulièrement l'Académie 5. Le dossier de soumission à cet AAP précisera la/les thématique(s) dans laquelle s'inscrira le projet, un descriptif du projet sans excéder quatre pages ainsi que le budget demandé et son calendrier. Le budget ne devra pas dépasser un montant de 20k€.

Afin de faciliter la rédaction des dossiers, un guide de dépôt est joint à cet AAP.

## Propriétés des projets

Les propriétés des projets sollicités sont les suivantes :

- Le financement demandé devra être compris entre 10 à 20 k€ en fonction des AAPs (10 k€ maximum pour l'AAP financement complémentaire et l'AAP projets interdisciplinaires émergents ; 20 k€ pour l'AAP blanc et l'AAP thématique ; somme maximum allouée par l'Académie 5. Possibilité de cumuler avec des financements d'autres instances de l'IDEX).
- **Les dépenses devront être faites :**
  - **avant le 31 juillet 2021 pour certains projets (dépenses facturées et payées, et celles engagées avant cette date)**
  - **entre le 1<sup>er</sup> août et la fin décembre 2021 pour les autres projets**
  - **Exceptionnellement les dépenses de certains projets pourront être prises sur les deux périodes.**
- Les ressources seront utilisables en frais de fonctionnement, en investissement ou en masse salariale.
- Les projets peuvent être rédigés en français ou en anglais.



## Vie des projets

Le porteur devra fournir un rapport scientifique et financier de 4 pages maximum à l'issue du projet.

## Calendrier

- Lancement de l'AAP : 26 mars 2021
- Date limite de soumission des dossiers : 18 avril 2021
- Résultats de l'AAP : 7 mai 2021

**Les dossiers sont à envoyer à Pascaline Bodilis-Guillemain** : [pascaline.bodilis-guillemain@univ-cotedazur.fr](mailto:pascaline.bodilis-guillemain@univ-cotedazur.fr) avec copie à Fabienne d'Arripe-Longueville [Fabienne.d-Arripe-Longueville@univ-cotedazur.fr](mailto:Fabienne.d-Arripe-Longueville@univ-cotedazur.fr)